

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux réalisés par le Groupe LHOTELLIER – ZI rue du Manoir – 76340 BLANGY-SUR-BRESLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit ponctuellement rue Victor Hugo du Crédit Mutuel à la place Jules Leriche et de la place Jules Leriche à la rue François Cousin du **Lundi 02 Juin 2025 au Vendredi 13 Juin 2025**.

Article 2 : La circulation se fera par alternat par feux tricolores.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Directeur du Groupe LHOTELLIER,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 28 Mai 2025.

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire
le **28 MAI 2025**